



En 2014, six établissements pilotes de la Fédération Hospitalière de France Rhône-Alpes, l'ARS Rhône-Alpes et le Centre national de gestion des personnels hospitaliers signaient une convention autour d'un projet expérimental commun intitulé « LOGIMEDh ».

Au vu du bilan positif de cette phase pilote, le vendredi 25 janvier 2019, la FHF Auvergne - Rhône -Alpes, l'ARS et le CNG se sont réunis afin de prolonger une seconde fois leur convention de partenariat. Retour sur les spécificités de cet outil dédié à la gestion des postes médicaux.

Une application de gestion des postes médicaux

Dispositif innovant créé par le CNG, LOGIMEDh a pour finalité le suivi de l'ensemble des personnels médicaux, quel que soit le type d'établissement publics de santé français et le statut médical concerné des praticiens. Clef de son succès, l'anticipation et la gestion des besoins en RH médicales des hôpitaux.

En parallèle, cette application permet de simplifier les échanges réglementaires, au sein des établissements et des Groupements hospitaliers de territoire, avec l'ARS et avec le CNG.

Les établissements pilotes

L'outil LOGIMED a d'abord été expérimenté par 6 établissements volontaires, dont le nôtre, de juin 2014 à décembre 2015 ; ils ont participé à sa co-construction.

Cette application a ensuite commencée d'être déployée dans d'autres établissements en région Rhône-Alpes-Auvergne, avant d'envisager une possible extension à d'autres régions.

A terme, cet outil doit permettre le suivi de l'ensemble des praticiens (hospitaliers, hospitalo-universitaires et contractuels) de la France entière.

Un bilan positif

Suite à des évolutions techniques importantes en 2018, le logiciel LOGIMEDh surpasse les attentes initiales des établissements publics de santé. Dans un communiqué de presse publié en février 2019, l'ARS présente les 4 grands objectifs de l'application :

- > renforcer l'attractivité médicale dans le cadre d'une vision dynamique afin d'anticiper les problématiques de gestion, d'organisation, et de fonctionnement des activités médicales et médico techniques ;
- > homogénéiser les politiques de recrutement en s'appuyant sur une gestion prévisionnelle territoriale ;
- > faciliter et coordonner la gestion démographique des praticiens quel que soit leur statut par une meilleure maîtrise de leur répartition d'activité et une bonne connaissance de leurs parcours professionnels (aspects qualitatifs et quantitatifs) ;
- > piloter la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, par territoire, par établissement (CHU, CHR et CH), par filière, par spécialité avec une vision prospective possible (3, 5 ans ...).

Un bilan positif pour un outil qui a su convaincre l'ensemble des établissements l'ayant expérimenté

LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX